

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2023**

Le 20 juin 2023 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 15 juin 2023

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Lucie TROTIGNON

Excusé : Denis RAGUIN (pouvoir donné à Serge Gervais)

Absente : Émilie BAUDRY

Ordre du jour

- Approbation des PV des 12 avril et 09 juin 2023 ;
- École : compte rendu du conseil d'école du 12 juin, Projet d'école 2023-2024 ;
- Demandes de subventions :
  - AFN,
  - Croix-Rouge,
  - Sapeurs-Lipopette Tours,
  - AOP Valençay,
  - Club nautique Châtillon-sur-Indre ;*En attente des demandes motivées de l'association sportive et de l'association pour le souvenir de la Bataille de Péchoire.*
- Plan d'eau communal : saison de pêche, droit d'accès, régisseur ;
- Voirie : devis VERNAT (*Eiffage et MOREAU Terrassement n'ont pas répondu à la consultation*) ;
- Point sur les ventes de chemins, demande d'achat de terrain communal au lotissement ;
- Stade : travaux revus à la baisse ;
- Photocopieurs, imprimantes, sauvegardes : devis Rex Rotary et Xeroboutique37 ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 30 ;
- invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Approbation des PV des 12 avril et 09 juin 2023

Les procès-verbaux n'appelant aucune observation son adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

École : compte rendu du conseil d'école du 12 juin, Projet d'école 2023-2024

Parmi les points importants du compte-rendu du dernier conseil d'école en date du 12 juin, sont abordés par les membres présents :

- la baisse significative des effectifs du RPI Charnizay/St-Flovier suite à déménagements et/ou départs en école privée,

Effectifs rentrée septembre 2022	Effectifs rentrée septembre 2023
Charnizay	
<i>Très Petite Section (pas scolarisés en 2022)</i>	
	<i>03 enfants scolarisés mais pas comptabilisés dans les effectifs</i>
Petite Section	07
Moyenne Section	10
Grande Section	16
CP	04
Saint-Flovier	
CE1	07
CE2	07
CM1	07
CM2	06
Totaux	<b>77</b>
	<b>64</b>

- le nettoyage du mur au fond de la cour de l'école et le remplacement de la serrure du portail.

Les membres présents échantent ensuite sur le projet 2023-2024 « Poney à l'école » transmis avec la convocation à la présente séance :

- l'équipe enseignante de l'école de Charnizay ne souhaitant plus l'intervention musicale de M. David ROY, personnel mis à disposition onéreuse par la commune de Descartes, propose un cycle d'équitation de 8 séances au centre équestre de la Paulnière à Loches destiné aux élèves de Petite, Moyenne, Grande Section et de CP soit 40 enfants ;

- l'activité est riche d'intérêt : le poney est à la fois éducateur et médiateur, il aide l'enfant dans son développement psychomoteur, affectif et cognitif. Connaissances générales, pratique autour du poney, pratique équestre, connaissances spécifiques sont au programme des 8 séances ;
- le coût total du projet s'élève à 4 776 € :
  - ✓ transport : 1 416 € (177 € x 8),
  - ✓ centre équestre : 3 360 € (10.50 €/enfant x 40 élèves x 8),financé comme suit :
  - ✓ communes de Charnizay : 1 400 €, commune de St-Flovier : 1 400 €  
(2 800 € soit le budget annuel consacré précédemment à l'intervenant musical),
  - ✓ coopérative scolaire : 988 €, APE : 988 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable unanime au projet ci-dessus présenté, précise que les crédits sont inscrits au budget 2023 et autorise le Maire à signer tout document inhérent.

### **Demandes de subventions**

Les membres présents délibèrent sur les demandes de subventions jointes à la convocation et votent, au titre de l'année 2023 :

- AFN Charnizay/Obterre : 100 €, à l'unanimité,
- Croix-Rouge PreUILly-sur-Claise : 200 €, à l'unanimité,
- Sapeurs-Lipopette Tours (*aider les enfants se trouvant en difficulté à un moment de leur vie et notamment s'ils sont transportés en ambulance*) : 200 €, à l'unanimité,
- AS Charnizay/St-Flovier/Fléré : 800 €, à l'unanimité,
- AS Charnizay/St-Flovier/Fléré : reliquat de 1 600 €, au titre des années 2021 et 2022, à la majorité  
(6 POUR, 3 CONTRE, 3 ABSTENTION),

ne donnent pas suite aux demandes de subventions de l'AOP Valençay et du club nautique de Châtillon/Indre, et restent dans l'attente de réception de la demande motivée de l'association pour le souvenir de la Bataille de Péchoire

### **Plan d'eau communal : saison de pêche, droit d'accès, régisseur**

Après échanges entre ses membres présents, l'assemblée délibérante fixe comme suit les conditions d'ouverture de la pêche au plan d'eau communal :

- ouverture du 1er mai au dernier dimanche d'octobre, de 8 h à 20 h, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés,
- 2 lignes maximum autorisées par pêcheur,
- carte journalière de droit de pêche obligatoire, en vente au plan d'eau le matin uniquement les jours indiqués ci-dessus : moins de 12 ans = 3 €, à partir de 12 ans = 8 €,
- M. Jean-Louis MOREAU, conseiller municipal sans délégation, est désigné Régisseur titulaire de la régie des recettes du plan d'eau communal. Il percevra une indemnité annuelle de 80 €.
- en cas d'absence M. MOREAU sera remplacé par M. Michel CHAIGNEAU également conseiller municipal sans délégation,
- tout pêcheur contrôlé qui ne s'est pas acquitté délibérément de son droit de pêche paiera 2 fois le prix de la carte journalière applicable en fonction de son âge,
- feux et baignade strictement interdits,
- les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse,
- aucun déchet, de quelque nature que ce soit, ne doit être laissé sur place.

### **Voirie : devis VERNAT**

Parmi les trois entreprises consultées par voie postale le 20 mai 2023 : SAS MOREAU/La Chapelle Blanche, EIFFAGE/Esvres et STPE VERNAT/Loches, seule cette dernière a transmis le 09 juin dernier, avant midi comme demandé, son devis « voirie 2023 » établi à 37 665 € HT – 45 198 € TTC opposé à la proposition de SAS MOREAU Pascal (59 448 € HT – 71 337.60 € TTC) reçue hors délai.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident le devis de l'entreprise STPE VERNAT.

### **Point sur les ventes de chemins**

L'assemblée délibérante entend le point qui est fait sur les différentes ventes de chemins acceptées ces dernières années et qu'il faut maintenant finaliser :

- Considérant le relevé de propriétés de la commune de Charnizay, complété de l'acte de vente administratif en date du 14 avril 2022 relatif à la cession des terrains de l'Association Foncière de Remembrement à cette même commune ;
- Considérant le tableau de classement unique, dans la voirie communale, des voies communales à caractère de chemin validé par le Conseil municipal en date du 10 mai 2006 ;
- Considérant les demandes d'aliénations ci-après :

Délibération du Conseil municipal n° 04-20062023 - Commune de CHARNIZAY – Déclassements partiels de voie communale et Aliénations partielles de chemins ruraux

Voie Communale ou Chemin Rural	Lieu-dit	Longueur estimée (m)	Surface estimée (m2)	Acquéreurs	à la charge des acquéreurs			
					Frais de géomètre	Frais de publicité	Frais d'enquête publique	Frais d'actes notariés
CR n° 3	Asnières	50	320	Mme & M. Claude JULIEN 4 Asnières -37290 Charnizay	X	X	X	X
CR n° 5	La Riffoise	40	280	Mme Nicole CORDILLET La Riffoise -37290 Charnizay	X	X	X	X
CR n° 15	Le Bois de la Brèche	700	4 900	GF Au Bois des Sauves30 Domaine de Larradia 1440 Chemin de Chantaco 64500 St-Jean-De-Luz	X	X	X	X
CR n° 36	La Bletière	440	3 810	M. Francis GUILLOT La Bletière -37290 Charnizay	X	X	X	X
CR n° 44	Les Vincendières	310	2 600	M. Christophe BARDON La Chevronnière 37350 Le Petit-Pressigny	X	X	X	X
CR n° 65	La Blinière	280	2 520	M. Guy BARDON La Blinière -37290 Charnizay	X	X	X	X
CR n° 107	Piquemouche	50	300	Mme & M. Thomas LEMAIGRE Piquemouche -37290 Charnizay	X	X	X	X
CR n° 145	La Houssaye	210	1 280	M. Florent CADIEU La Houssaye -37290 Charnizay	X	X	X	X
EX CE n° 2	Asnières	115	500	Mme Marie-Danielle MOINET M. Thierry ROBLES 2 Asnières -37290 Charnizay	X	X	X	X
VC n° 3	La Tanchonnerie	20	140	Mme Sarah Jo WEYMOUTH La Tanchonnerie 37290 Charnizay	X	X	X	X
VC n° 3	La Blinière	20	110	SCI BARDON - MM. BARDON La Blinière -37290 Charnizay	X	X	X	X

- Considérant que ces voies communales et ces chemins ruraux ne sont plus affectés à un usage public et ne présentent plus aucun intérêt pour la commune de Charnizay ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents :

- émet un avis favorable à chaque demande d'aliénation figurant sur la liste annexée à la présente,
- fixe le prix de vente à 1 euro le m<sup>2</sup> (10 POUR – 2 CONTRE)
- précise que tous les frais de procédures (géomètre, frais de publicité et d'enquête publique, actes notariés) seront à la charges des acquéreurs,
- décide que sur ces bases, les dossiers feront l'objet d'une enquête publique du jeudi 21 septembre 2023 au 07 octobre 2023,
- indique que M. Jean-Pierre VIROULAUD, figurant sur la liste d'aptitude départementale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur (*honoraires estimés à 1 458.80 €*),
- autorise M. le Maire, avec faculté de substituer au 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de la voirie, à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ces demandes d'aliénations.

#### **Demande d'achat de terrain communal au lotissement**

Les membres présents émettent un avis favorable à la demande de M. GUESDON et de Mme CHAMPION d'acheter le petit talus, terrain communal cadastré AC n° 287, 58 m<sup>2</sup>, qui jouxte leur propriété au lotissement : 1 € le m<sup>2</sup>.

#### **Stade : travaux revus à la baisse**

Les travaux d'aménagement des vestiaires du stade Raymond Poulidor ont été revus à la baisse par les dirigeants et les devis suivants sont acceptés : CADIEU TP/ 2 877.60 € TTC, NOYER Charpente couverture/ 4 606.32 € TTC, CADIEU électricité/ 5 068.81 € TTC et LABRACHERIE/ 8 736 € TTC (*bardage bois extérieur Pin du nord traité autoclave*) en lieu et place de 8 412 € TTC (*bardage bois Volige*), soit au total 21 288.73 € TTC pour 25 000 € de crédits inscrits au budget 2023.

#### **Photocopieurs, imprimantes, sauvegardes : devis Rex Rotary et Xeroboutique37**

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable à la proposition commerciale « location-maintenance » de Rex Rotary (3 395.60 € TTC/trimestre) opposée à celle de XEROboutique37 fort intéressante mais qui ne tient pas compte de l'ensemble des échéances restant dues à Rex Rotary jusqu'au terme du contrat (*si rachat par XERO*) majorées de pénalités au taux de 10% soit au total 41 903.20 € TTC.

#### **Questions diverses** - Sont abordés :

##### Sentiers pédestres (mail CCLST du 20 juin 2023)

« La Communauté de communes travaille chaque année à la promotion et au balisage des circuits de randonnée pédestre communautaires.

Afin de garantir une bonne qualité de l'accueil des randonneurs sur ces boucles, un suivi est réalisé tous les 02 ans par le Comité départemental de Randonnée pédestre, pour le compte de la Communauté de communes.

Ce suivi permet de remettre en état les marques de balisage et de faire un état des lieux des besoins d'équipements.

Pour les deux circuits de Charnizay, le Comité a fait remonter la nécessité d'installer trois jalons en bois afin de compléter le balisage existant. Ces équipements seront installés en bordures des voies, sur le domaine public... »

##### Projet éolien Charnizay-Nord

Toujours pas d'arrêté préfectoral. Une étude complémentaire est en cours suite à la découverte d'un nid de cigogne noire. Remarque : document P7 Résumé Non Technique « signature d'une convention d'ouverture de capital (*jusque 49% au bénéfice de l'association NEST*) destinée à permettre à chacun d'investir dans le projet » signée en février 2022.

##### Loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER)

Elle permet aux collectivités d'inscrire dans les SCoT, PLU ou cartes communales des secteurs dans lesquels l'implantation d'ENR est soit soumise à conditions, soit exclue. Préalablement à la planification de zones de production d'énergies renouvelables sur leur territoire, une présentation approfondie de la loi sera faite aux élu(e)s des communes de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

##### Personnel communal

Contrat et salaire ont bien été corrigés

##### Bulletin municipal

Il n'est pas terminé.

##### Panneaux « Bienvenue » pour les arches d'entrée de bourg

Ils n'ont pas été commandés en même temps que les arches.

##### Association des Maires ruraux

Adhésion effective.

##### Devise « Liberté Égalité Fraternité »

Les peintures tardent, relancer l'entreprise Lefevre-Moreau.

##### Anniversaire de mariage

Oui, le Maire procède à des renouvellements de vœux y compris pour des couples hors commune.

La copie intégrale récente de l'acte de mariage sera alors demandée à la mairie qui a rédigé l'acte original.

##### Facebook- Mairie

Les photos de cadavres de moutons jetés à deux reprises dans l'Aigronne en décembre 2022 et avril 2023, publiées sur la page Facebook de la commune, ont semble-t-il choqué... c'était le but recherché !

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h 46.